



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

This amendment is raised to update both the english and french terms and conditions

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Civilian Aircraft Division/Division des Avions Civils

Portage III 8C1 - 50

11 Laurier St./11 rue Laurier

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet Helicopter Blade Exchange	
Solicitation No. - N° de l'invitation 31184-170997/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client 31184-170997	Date 2018-01-24
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$CAG-010-26656	
File No. - N° de dossier 010cag.31184-170997	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-03-05	Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input checked="" type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Johnston, Charlene	Buyer Id - Id de l'acheteur 010cag
Telephone No. - N° de téléphone (873) 469-3859 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 997-0437
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Il n'y a aucune exigence de sécurité associée à cette invitation à soumissionner.

1.2 Besoin

Le besoin est l'approvisionnement de deux (2) pales principales de rotor Bell Hélicoptères, NEUVES ou avec AU MOINS DE 2 000 heures restantes, numéro de pièce 212-015-501-115; incluant l'échange de deux (2) pales de rotor principal Bell Hélicoptères, numéro de pièce 204-011-250-001 avec 489.6 heures restantes sur 2500 heures de vie de navigabilité (2010.4 TTSN) pour crédit en échange.

1.3 Accords commerciaux

L'exigence est assujettie aux dispositions des accords commerciaux suivants:

L'accord de libre-échange canadien, en vigueur le 1er juillet 2017

L'Accord de libre-échange nord-américain

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Services publics et approvisionnements (SPAC).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2017/04/27) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Services publics et approvisionnements (SPAC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 5 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

- Section I: L'offre financière doit être fournie uniquement dans les pages "Détails de l'article". Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre; et
- Section II: Certifications (une copie papier) - Les soumissionnaires doivent soumettre les certifications et les informations supplémentaires requises en vertu de la partie 5.

3.2 Fluctuation du taux de change

C3010T (2014/11/27), Fluctuation du taux de change - Atténuation des risques

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

Les offres reçues seront évaluées en fonction de l'intégralité de la demande d'appel d'offres, y compris les Critères techniques obligatoires et les critères d'évaluation financière.

4.2 Critères techniques obligatoires

Les soumissionnaires doivent se conformer aux critères techniques obligatoires. Toute offre qui ne répond pas aux critères techniques obligatoires sera déclarée non recevable. Chaque critère doit être traité séparément:

- a) Respecter les conditions des matériaux stipulées dans la présente demande de proposition
- b) Respecter les conditions générales stipulées dans la présente demande de proposition

4.3 Évaluation du prix - soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger

Le prix de la soumission sera évalué comme suit :

les soumissionnaires établis au Canada doivent proposer des prix fermes, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris, et les taxes applicables exclues.

les soumissionnaires établis à l'étranger doivent proposer des prix fermes, les droits de douane, les taxes d'accise canadiens et les taxes applicables exclus. Les droits de douane et les taxes d'accise canadiens payables par le Canada seront ajoutés, pour les besoins de l'évaluation seulement, aux prix présentés par les soumissionnaires établis à l'étranger.

Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.

Bien que le Canada se réserve le droit d'attribuer le contrat FAB usine ou FAB destination, le Canada demande que les soumissionnaires proposent des prix FAB usine ou point d'expédition et FAB destination. Les soumissions seront évaluées sur une base FAB destination. Pour les fins de la demande de soumissions, les soumissionnaires qui ont une adresse au Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis au Canada, et les soumissionnaires qui ont une adresse à l'extérieur du Canada sera considérée comme étant des soumissionnaires établis à l'étranger.

4.4 Méthode de sélection

Une offre doit être conforme aux exigences de la demande de soumission et répondre à tous les critères d'évaluation technique obligatoire pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Solicitation No. - N° de l'invitation
31184-17-0997/CAG
Client Ref. No. - N° de réf. du client
31184-17-0997

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
010CAG31184-17-0997

Buyer ID - Id de l'acheteur
010CAG
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

- 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée
Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Il n'y a pas des exigences de sécurité liées à cette exigence.

6.2 Besoin

- 6.2.1 L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à la "Liste détaillée d'articles" et tel que décrit ci-dessous.

- 6.2.2 Condition du matériel

Le besoin est l'approvisionnement de deux (2) pales principales de rotor Bell Hélicoptères, NEUVES ou avec AU MOINS DE 2 000 heures restantes, numéro de pièce 212-015-501-115; incluant l'échange de deux (2) pales de rotor principal Bell Hélicoptères, numéro de pièce 204-011-250-001 avec 489.6 heures restantes sur 2500 heures de vie de navigabilité (2010.4 TTSN) pour crédit en échange.

Solicitation No. - N° de l'invitation
31184-17-0997/CAG
Client Ref. No. - N° de réf. du client
31184-17-0997

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
010CAG31184-17-0997

Buyer ID - Id de l'acheteur
010CAG
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.2.3 Instructions d'expédition - Livraison à destination

Les marchandises qui doivent être livrées à la destination indiquée au contrat à l'adresse ci-dessous, Incoterms 2000 pour les expéditions d'un entrepreneur commercial.

EXPÉDIER À:

CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHE
1920 Research Private, bldg U-61
Ottawa, ON
K1V 2B1

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Services publics et approvisionnements Canada (SPAC).

6.4 Conditions générales

2010A (2016/04/04), Conditions générales - biens (complexité moyenne)

6.5 Date de livraison

Tous les produits livrables doivent être livrés tel qu'indiqué dans "Détail de l'article" du contrat.

6.6 Responsables

6.6.1 Autorité contractante

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

Services publics et Approvisionnement Canada Secteur de l'approvisionnement et du soutien en équipement aérospatial et terrestre (SASEAT)	Charlene Johnston
Adresse:	Place du Portage, Phase III, 8C1, 11 Laurier, Gatineau, QC K1A 0S5
Téléphone:	873-469-3859
Adresse courriel:	Charlene.Johnston@tpsgc-pwgsc.gc.ca

6.6.2 Représentant de l'entrepreneur

Entrepreneur:	
Représentant:	
Téléphone:	
Adresse courriel:	

6.7 Paiement

6.7.1 Base de paiement – Usine de l'entrepreneur (FAB Usine)

Compte tenu du fait que l'entrepreneur remplirait de manière satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, le contractant sera payé:

Prix: Prix ferme unitaire
TPS/TVH: En sus, si applicable
DROITS: En sus, si applicable et payable par le destinataire
FAB Usine de l'entrepreneur _____

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.7.2 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

1. Carte d'achat Visa ;
2. Carte d'achat MasterCard ;
3. Dépôt direct (national et international) ;
4. Échange de données informatisées (EDI) ;
5. Virement télégraphique (international seulement) ;
6. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.8 Instructions relatives à la facturation

Paiement unique

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si:

1. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
1. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
1. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

6.9 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

Solicitation No. - N° de l'invitation
31184-17-0997/CAG
Client Ref. No. - N° de réf. du client
31184-17-0997

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
010CAG31184-17-0997

Buyer ID - Id de l'acheteur
010CAG
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.11 Ordre de priorités des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2016/04/04), Conditions générales - biens (complexité moyenne)
- c) Annex A, Statement of Work
- d) Annex B, Basis of Payment
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____